FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/MEP/2019/02 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision N°FranceAgriMer/MEP/2018/03 modifiée du 9 novembre 2018 portant délégation de signature à certains agents de la direction Marchés, études et prospective,

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Analyses et fonctions transversales ou multifilières »

Le sixième alinéa de l'article 2 de la décision N°FranceAgriMer/MEP/2018/03 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Lisa CHENERIE, cheffe de l'unité « Analyses transversales », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.»

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 20 novembre 2019

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr